

RCS : MONTAUBAN

Code greffe : 8201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTAUBAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 00190

Numéro SIREN : 448 874 065

Nom ou dénomination : VULCANET COMPANY

Ce dépôt a été enregistré le 03/08/2022 sous le numéro de dépôt 3059

Désignation de l'entreprise : <u>VULCANET COMPANY SAS</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>				
Adresse de l'entreprise <u>3 rue Ernest Mercadier 82000 MONTAUBAN</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
Numéro SIRET* <u>44887406500031</u>			Néant ☐ *			
			Exercice N clos le, 31/12/2021			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement*	AB	17 751	AC	17 751	
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	69 119	AG	8 621	60 498
	Fonds commercial (1)	AH	148 500	AI		148 500
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	25 241	AQ	17 317	7 924
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	140 757	AS	86 448	54 308
	Autres immobilisations corporelles	AT	534 025	AU	243 527	290 498
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	824 010	CV		824 010
	Créances rattachées à des participations	BB	168 526	BC		168 526
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF	3 800	BG		3 800
	Autres immobilisations financières*	BH	2 000	BI		2 000
TOTAL (II)		BJ	1 933 729	BK	373 664	1 560 065
ACTIF CIRCULANT *	Matières premières, approvisionnements	BL	186 356	BM	13 369	172 987
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	149 575	BS	3 063	146 512
	Marchandises	BT	91 423	BU	9 909	81 514
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	401 446	BY	106 933	294 513
	Autres créances (3)	BZ	1 480 864	CA	213 282	1 267 582
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	3 215 082	CG		3 215 082
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	43 659	CI		43 659
TOTAL (III)		CJ	5 568 405	CK	346 556	5 221 849
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW				
Primes de remboursement des obligations (V)		CM				
Ecart de conversion actif* (VI)		CN				
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	7 502 134	1A	720 220	6 781 914
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:		CP	(3) Part à plus d'un an :	
CR						
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise		VULCANET COMPANY SAS		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2 000 000)			DA	2 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	200 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ ☐)			DG	2 801 626
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	394 146
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	5 395 771
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	283 962
	Provisions pour charges			DQ	
TOTAL (III)			DR	283 962	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligatoires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	17
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)			DV	201 685
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	574 851
	Dettes fiscales et sociales			DY	224 940
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
Autres dettes				EA	100 688
	Compte régul. Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	1 102 181	
Ecart de conversion passif *			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	6 781 914	
KENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 100 681	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	17	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021 dont le total est de 6 781 914,29 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 394 145,65 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Cessions d'actions :

La SAS VULCANET COMPANY, anciennement EURL ERIK BERNISSON propriétaire des 39 191 actions de la SAS SABA, a cédé la totalité des actions à la SAS MLC.

Le solde du prix de cession a fait l'objet d'un crédit vendeur de 1.100.000 euros avec remboursement in fine le 31 décembre 2022 et figure au bilan dans les autres créances.

Ce prêt est rémunéré au taux de 6%.

Les comptes annuels au 31/12/2021 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	5 à 10 ans
- Matériels et outillages	5 à 7 ans
- A.A.I	7 ans
- Matériel de transport	3 à 5 ans
- Matériel informatique	4 ans
- Mobilier	5 à 7 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût de production.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

CADRE A			IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
					suite à réévaluation	acquisitions
IN CO RP OR	Frais d'établissement et de développement		TOTAL	17 751		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL	212 129		5 490
COR PO RE L L E S	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencts & aménagts construct.			25 241		
	Installations techniques, matériel & outillage industriels			134 371		6 386
	Inst. générales, agencts & aménagts divers			3 453		7 945
	Autres immos corporelles	Matériel de transport		458 375		260 000
		Matériel de bureau & mobilier informatique		53 618		8 635
	Emballages récupérables & divers					
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL				675 057		282 966
FIN AN CI E R E S	Participations évaluées par mise en équivalence			855 310		137 226
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés			56 800		
	Prêts et autres immobilisations financières					
TOTAL				912 110		137 226
TOTAL GENERAL				1 817 047		425 682

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
IN CO RP OR	Frais d'établissement & dévelop.		TOTAL		17 751	
	Autres postes d'immob. incorporelles		TOTAL		217 619	
COR PO RE L L E S	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
	Inst. gal. agen. amé. cons				25 241	
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				140 757	
	Inst. gal. agen. amé. divers				11 398	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport		258 000	460 375	
		Mat. bureau, inform., mobilier			62 252	
	Emb. récupérables & divers					
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL				258 000	700 023	
FIN AN CI E R E S	Particip. évaluées par mise en équivalence				992 536	
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières			51 000	5 800	
TOTAL				51 000	998 336	
TOTAL GENERAL				309 000	1 933 729	

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortis sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, développ.	TOTAL	17 751			17 751
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	4 207	4 413		8 621
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.	13 609	3 708		17 317
Inst. techniques matériel et outil. industriels		71 259	15 192		86 451
	Inst. générales agencem. amén.	968	627		1 595
Autres immob. corporelles	Matériel de transport	128 904	96 676	33 599	191 981
	Mat. bureau et informatiq., mob.	43 797	6 155		49 952
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		258 537	122 357	33 599	347 295
TOTAL GENERAL		280 495	126 770	33 599	373 667

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES		Mouv. net des amortis fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	
Frais d'établissements	TOTAL						
A. Immob. incorpor.	TOTAL						
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage							
A. immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C		Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler						
Primes de remboursement des obligations						

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	168 526		168 526
	Prêts (1) (2)	3 800		3 800
	Autres immobilisations financières	2 000		2 000
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	111 239	111 239	
	Autres créances clients	290 207	290 207	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres	88 360	88 360	
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	1 392 505	1 392 505	
	Charges constatées d'avance	43 659	43 659	
TOTAUX		2 100 295	1 925 969	174 326
RENOIS	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(2) des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	51 000		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	43 659
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	43 659

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	77 846
Autres créances	15 090
Disponibilités	
TOTAL	92 936

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	17	17		
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)	1 500			1 500
Fournisseurs & comptes rattachés	574 851	574 851		
Personnel & comptes rattachés	36 883	36 883		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	38 559	38 559		
Etat & Impôts sur les bénéfices	92 931	92 931		
autres Taxe sur la valeur ajoutée	41 216	41 216		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	15 351	15 351		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	200 185	200 185		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	100 688	100 688		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	1 102 181	1 100 681		1 500

renvois

- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer. 24 572
- (2) Montant divers emprunts, dett/associés 200 185

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45 117
Dettes fiscales et sociales	65 813
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	316
TOTAL DES CHARGES À PAYER	111 246

VULCANET COMPANY

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE

AU CAPITAL DE 2.000.000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 3 RUE ERNEST MERCADIER

82000 MONTAUBAN

RCS : MONTAUBAN 448 874 065

DECISION DU 30 JUIN 2022

AFFECTATION DU RESULTAT

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

L'Associé Unique, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 394.146 euros, décide de l'affecter de la manière suivante :

Origine du résultat à affecter :

- Résultat de l'exercice	394.146 €
--------------------------	-----------

Affectations :

- Au compte « autres réserves »	250.146 €
---------------------------------	-----------

- A titre de dividendes à l'associé unique	144.000 €
--	-----------

Total	394.146 €
--------------	------------------

La distribution de dividendes de 144.000 euros bruts décidée par l'associé unique conduira à verser un dividende de 0,72 euro par action, éligible à la réfaction en totalité (art 158-3-2 du CGI).

L'Associé Unique est informé que :

- les dividendes perçus par les personnes physiques, auparavant taxés selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu (IR), sont soumis, à compter de 2018, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU, aussi appelé « flat tax ») de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, ce qui se traduit par une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit sauf si le contribuable décide de soumettre ses revenus mobiliers au barème progressif de l'IR.

Cette option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du PFU). Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

Ainsi :

- Conformément aux dispositions de l'article 117 quater nouveau du Code général des impôts, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui perçoivent des revenus éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158 du Code général des impôts sont obligatoirement soumises à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12.8%, perçu à la source à titre d'acompte. L'imposition définitive des revenus mobiliers sera liquidée à partir des éléments portés dans la déclaration des revenus souscrite l'année suivant celle de leur perception. Ces revenus seront soumis à l'impôt sur le revenu au taux forfaitaire de 12.8% (PFU) sans abattement ou, sur option globale exercée dans la déclaration, selon le barème progressif après imputation d'un abattement de 40%. Le prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) prélevé à la source à titre d'acompte sera alors imputé sur l'impôt sur le revenu dû. L'excédent éventuel sera restitué.
- Les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 € (contribuables soumis à imposition commune) peuvent demander à être dispensés du prélèvement.

La demande prend la forme d'une attestation sur l'honneur par laquelle le contribuable indique que son revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition établi au titre de l'avant-dernière année précédant le paiement est inférieur selon le cas à 50.000 € ou 75.000 €. Cette attestation doit être produite auprès de la société assurant le paiement des revenus laquelle est tenue à son tour de la produire sur demande de l'administration.

L'Associé Unique est en outre informé que :

- Conformément aux dispositions de l'article 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, sont prélevés à la source au taux global de 17.2%;
- De surcroît, est également soumise à cotisations et contributions sociales la part de dividendes perçus par les travailleurs indépendants exerçant leur activité dans une société assujettie à l'impôt sur les sociétés, leur conjoint ou leur partenaire de Pacs ou leurs enfants mineurs excédant 10% du capital social et des primes d'émission et des sommes versées en compte courant détenus en toute propriété ou en usufruit par ces personnes (Loi art. 11, I-A, 2° ; CSS art. L 131-6, al. 3 modifié).

La mise en paiement de ces dividendes sera effectuée à compter du 1^{er} juillet 2022.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice	Dividendes	Eligible à réfaction (Art. 158-3-2 du CGI)	Non éligible à la réfaction (Art. 158-3-2 du CGI)
30/06/2020	200.000 €	200.000 €	0 €
30/06/2019	90.000 €	90.000 €	0 €
30/06/2018	90.000 €	90.000 €	0 €

Pour copie
certifiée conforme
Le Président,